



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture  
091-219102233-20241211-VI-DEL-2024-143-DE  
Date de transmission : 18/12/2024  
Date de réception en préfecture : 18/12/2024

Date de convocation : 4 décembre 2024

Délibération n° VI-DEL-2024-143

Date d'affichage : 4 décembre 2024

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 25

Votants : 33

**Objet : Motion de soutien au projet Clinalliance**

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 décembre à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire,

## ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 <sup>ère</sup> Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
Mme	Maraïm	SY	6 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
Mme	Sana	AABIBOU	8 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseillère municipale
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
M.	Mehdi	MEJERI	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
M.	Matthieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
M.	Tarik	MEZIANE	Conseiller municipal
M.	Grégoire	TURLOTTE	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Fouad EL M'KHANTER représenté par Mme Sana AABIBOU, M. Franck COENNE représenté par M. Gilbert DALLERAC, M. Olivier SIGMAN représenté par Mme Nathalie PABOUDJIAN, M Joseph ZOGBA représenté par M. Dramane KEÏTA, M. Gilles BAYART représenté par Mme Virginie TARTARIN, Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG représentée par M. Tarik MEZIANE, Mme Emmanuelle ROYERE représentée par Grégoire TURLOTTE.

ETAIENT ABSENTS : Mme Kadiatou LY, M. Maxime MARCELIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Françoise PYBOT

Depuis plusieurs années, la société Clinalliance travaille sur un projet de création d'un hôpital de jour de 80 places, destiné à des soins de suite et de rééducation, ainsi que la création de 100 nouvelles places dans les soins de suite gériatriques et polyvalents. Ce projet est développé en synergie avec le Centre Hospitalier Sud-Essonne qui verra ainsi s'accroître son développement sur le territoire du Sud-Essonne.

Accusé de réception en préfecture  
N° 2023-07309  
Date de télétransmission : 18/12/2024  
Date de réception préfecture : 18/12/2024

Le Conseil municipal, dans sa séance du 4 octobre 2023, a approuvé la procédure de déclaration valant mise en compatibilité du PLU d'Etampes, préalable nécessaire à la délivrance de ce permis de construire.

Bien que le promoteur et le futur exploitant, Clinalliance, soient des structures indépendantes du Centre Hospitalier, le projet répond à un intérêt général. C'est pourquoi il a reçu une autorisation de l'Agence Régionale de la Santé en 2021 et entre dans le dispositif de santé de la Région Ile de France. Il contribue en effet à lutter contre la désertification médicale que connaît notre territoire.

Le permis de construire a donc été accordé par la commune le 27 novembre 2023.

Cependant, dans la droite ligne d'une opposition déjà déclarée lors du vote de ce projet, des recours contentieux ont été formulés auprès du Tribunal Administratif par des élus qui siègent au conseil municipal et qui torpillent l'installation de cet établissement.

Cinq recours ont donc été déposés contre la délibération approuvant la procédure de mise en compatibilité du PLU et quatre autres recours contre l'arrêté de permis de construire accordé par la commune.

De plus, des recours ont été également déposés contre l'autorisation préfectorale de défrichement sur le terrain d'emprise du projet.

Aussi, les travaux ne peuvent être engagés avant le jugement du Tribunal Administratif.

Parce qu'aujourd'hui, il faut aller très loin pour avoir des places de soins de suite et de rééducation (Clinalliance - ex Repotel -) Villiers-sur-Orge ou en Seine-et-Marne à la clinique des Trois Soleils) avec des délais très long.

Parce que nous souhaitons avoir plus de services de santé à Etampes et sur notre territoire.

Parce que l'accès aux soins est une priorité vitale nous voulons l'installation d'un établissement de santé et d'accès aux soins de 102 places, sur le site de l'hôpital d'Etampes !

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 21 voix pour, 3 voix contre (MM Meziane, Turlotte, Mme Tran Quoc Hung), 4 absences (MM Bayart, Ghenaïm, Mmes Royère, Tartarin) et 5 NPPV (MM Hillaire, Corbel, Sigman, Mmes Binet-Dezert, Commeignes)

- Soutient le projet d'établissement de santé porté par la société Clinalliance sur le site du centre hospitalier Sud-Essonne d'Etampes
- Soutient la mobilisation initiée pour dénoncer les recours abusifs lancé contre ce projet indispensable à la survie d'une offre de santé sur le territoire



Franck MARLIN  
Maire d'Etampes

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : .....1-8-DEC-2024..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.